

L'Etat et les aristocraties

Il serait vain de vouloir justifier la chronologie retenue pour cette table ronde. Il me paraît évident qu'il y avait un Etat, des Etats, en Occident, au sens plein du mot, et une aristocratie, bien avant le milieu du XIIIe siècle, de même qu'il y aura un Etat et une aristocratie, bien après le milieu du XVIIe siècle ¹. Simplement, j'ai estimé préférable d'adopter les dates qui correspondaient au projet fondamental de "Paction thématique programmée" Genèse de l'Etat moderne à laquelle la présente table ronde se rattache financièrement et scientifiquement.

On pourra trouver en revanche que son champ géographique est singulièrement restreint. Et il est vrai qu'à l'intérieur de la seule Europe il laisse de côté toute une variété d'Etats où la place de l'aristocratie fut, à l'époque envisagée, à la fois prépondérante et spécifique : Venise, Florence, la Pologne, les royaumes ibériques, l'Empire germanique. Pour ajouter à nos regrets, constatons que ce dialogue franco-britannique auquel se réduira notre table ronde - un dialogue apparenté à celui qui donna lieu, il y a quelques années, à la publication d'un recueil d'études sous la direction de François Bédarida, François Crouzet et Douglas Johnson ² - privilégie, bien involontairement en l'occurrence, le côté français. Du moins peut-on espérer que nos propos gagneront en cohérence ce qu'ils auront perdu en extension.

Partons des réflexions d'un auteur choisi en raison de sa situation à la charnière du Moyen Age et des Temps modernes. Claude de Seyssel a évoqué la place de P "état de noblesse" dans le Prohème en la translation de l'histoire d'Appien (1510) et surtout dans La monarchie en France (1515). Trois faits se dégagent de son analyse :

1. La noblesse est mieux traitée en France que dans quelque autre pays que ce soit dont il a connaissance. Elle y est honorée. Elle y a de

grands profits. Elle y bénéficie de prérogatives et de prééminences. La haute noblesse, par laquelle il entend les "grands princes, tant du sang royal, que d'autres", détient "obéissance et justice sur grands pays, peuples et contrées". En dessous d'elle, le reste de la noblesse dispose de fiefs et de seigneuries. Le roi a pleine confiance en ses nobles, il les considère tous comme ses "domestiques". Aussi ont-ils le droit d'être en armes "partout et jusques dedans la chambre du roy" et d'aborder ce dernier sans qu'ils soient l'objet d'une quelconque suspicion. A mérite égal, le roi préfère et doit préférer un noble à un non noble³. Quantité de places, de charges, d'offices, leur sont offerts et pour ainsi dire réservés. Ils peuvent être gouverneurs de province, baillis et sénéchaux, châtelains, capitaines de villes et de châteaux, connétable, amiral, maréchaux. Et surtout l'armée permanente, la "gendarmerie ordinaire", leur offre des places de capitaines, de lieutenants, de porteurs d'enseigne, d'hommes d'armes, d'archers et même, pour les jeunes gentilshommes, de pages. Il arrive de plus au roi de donner des pensions à des nobles qui n'ont ni charge ni office et qui ne sont pas "ordinaires de sa maison". Enfin, tout comme le roi, "les princes du sang et autres grands seigneurs qui tous ont quelque état et bienfait [de lui] entretiennent grand nombre [de nobles] et de degré en degré : les comtes, barons et autres puissants et riches gentilshommes en entretiennent des moindres chacun selon sa faculté". Ce système de patronage, de dépendance, à la fois généralisé et hiérarchisé, dont la raison d'être est fondamentalement économique (il faut permettre au plus grand nombre de nobles de mieux vivre grâce à tout ce réseau de redistribution de l'argent privé et surtout public), n'est certes pas inconnu des autres pays mais c'est en France qu'il est le plus développé.

2. Mais ces nobles si prestigieux, si respectés, si favorisés, sont soumis à l'autorité royale. La noblesse, "qui tant est honore(e) et revere(e) du peuple et a si grande autorité sur les gens de bas état, est en telle crainte de justice qu' [elle] n'a loi ni hardiesse de méfaire à ses sujets propres immédiats contre raison". Le peuple est défendu "par le roi et la justice de l'insolence des nobles". Et les droits de ces derniers sont à tout instant contestés par les officiers royaux, lesquels entament à ce sujet contre eux de ruineux procès⁴.

3. Et surtout la noblesse se trouve en concurrence non pas tant avec le quatrième état, le "peuple menu", encore que celui-ci puisse détenir de petits offices de justice et de finances et remplir des fonctions militaires subalternes, "en quelque état inférieur de gendarme", qu'avec le troisième état, le "peuple gras". En effet, au même titre que la noblesse, le "peuple gras" participe "de plusieurs grands honneurs et émoluments". Ici Claude de Seyssel fait une allusion, malheureusement bien rapide, à l'attribution des bénéfiques (ecclésiastiques). Mais surtout il remarque que c'est au "peuple gras" qu'appartiennent "les offices des finances qui sont grands et de grand honneur et profit". Et pour ce qui est des offices de justice, c'est encore au "peuple gras" qu'ils reviennent, "par élection ou autrement", ne serait-ce que parce qu'il est communément plus instruit que les nobles. "Les offices aussi de justice et de pratique de France, encores que les autres deux états [la noblesse et le peuple menu] en soient capables, toutefois ils sont communément et la plupart es mains de cettui état moyen, qui est une grosse chose tant pour l'autorité que pour le profit. Car il est plus par mon opinion d'officiers de justice en France - y comprenant les principaux et accessoires comme sont avocats, procureurs, greffiers et autres semblables - qu'au remanant de la chretianté tout ensemble". A ce point que les nobles s'estiment moins bien traités par l'Etat que cette classe moyenne. Les nobles apparaissent ainsi comme un groupe social sur la défensive, incessamment menacé de "décadence" : pertes à la guerre, ruine économique en raison des procès qu'ils doivent soutenir et du luxe auquel les entraîne leur genre de vie. Résultat : ils vendent leurs seigneuries, principalement aux officiers de justice et de finances.

On pourrait donc penser, conclut Claude de Seyssel, que la noblesse est compromise, à la fois quant à son rôle dans la société et quant à sa place dans l'Etat. Mais il n'en est rien dans la mesure où en grand nombre des membres du "peuple gras" et même du "peuple menu" accèdent à la noblesse "par grâce et privilège du prince", lesquels s'obtiennent assez facilement dès lors que l'on rend ou que l'on a rendu "quelque grand service à la chose publique" ⁵.

De ce texte, qu'on n'est évidemment pas forcé de suivre dans sa tonalité délibérément optimiste ⁶, deux lectures peuvent être proposées.